

# MÉMOIRE SUR LA RÉVISION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

UN PLAN D'ACTION POUR DES MARCHÉS PUBLICS  
PERFORMANTS ET RESPONSABLES



Janvier 2015



SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, regroupe des organisations issues des milieux économiques, financiers, associatifs et environnementaux :



Fondation  
David  
Suzuki

écotech  
Québec

LES SOLUTIONS SONT DANS NOTRE NATURE

équiterre

association  
de l'aluminium  
du canada



---

SWITCH compte sur un ensemble de partenaires qui forment son comité consultatif:



INNERGEX



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement



Ce rapport a été réalisé par SWITCH, avec la contribution des membres du comité marchés publics et achats responsables. SWITCH remercie :

**Les co-présidents du Comité marchés publics et achats responsables de SWITCH :**

Jean Simard, président et chef de la direction de l'Association de l'aluminium du Canada (AAC) et Anne-Marie Saulnier, directrice générale de l'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR).

**Les membres du Comité marchés publics et achats responsables :**

Yves Cameron (Marketech), Marie-Christine Chartier (Ville de Longueuil), Frédéric Chevalier (créneau accord métallurgie), Édouard Clément (Quantis), Marie-Hélène Côté (Ministère de l'Économie, de l'innovation et des Exportations), Anik Dubuc (l'Association de l'aluminium du Canada), Marie-Pierre Ippersiel (Écotech Québec), Jocelyne Lalande (Mouvement Desjardins), Marie-Hélène Lamarre (EnGlobe), Maryse Lemay (Gaz Métro), Pierre Morency (Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec et Sherbrooke OEM), Normand Voyer (sous-traitance industrielle Québec -STIQ).

Contact : [info@allianceswitch.ca](mailto:info@allianceswitch.ca) et [allianceswitch.ca](http://allianceswitch.ca) / janvier 2015





## À propos de SWITCH

SWITCH souhaite accélérer le virage vers une économie verte afin de contribuer à une société québécoise innovante, résiliente, concurrentielle et qui réconcilie équité sociale, environnement et qualité de vie.

SWITCH travaille à l'émergence d'une vision et d'un leadership social, politique et économique clairs, au développement d'une plus grande cohérence dans les politiques et les interventions de l'État et à la convergence des initiatives des secteurs public, privé, associatif, coopératif et mutuel et de la société civile en faveur d'une économie verte.

### Cinq comités de travail

À la suite de son mémoire: « L'économie que nous voulons : propositions de positionnement de l'économie québécoise dans un monde en transition », en mars 2013, l'Alliance appuyé de son comité consultatif, a lancé des comités destinés à développer des propositions concrètes à l'attention du gouvernement du Québec et des acteurs de l'économie québécoise. Ces comités regroupent un ensemble de partenaires, gens d'affaires et environnementalistes, qui travaillent à accélérer le virage vers une économie verte.

- **Comité écofiscalité**

Coprésidents : Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec et Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre.

- **Comité marchés publics et achats responsables**

Coprésidents : Anne-Marie Saulnier, directrice, Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable et Jean Simard, président et chef de la direction, Association de l'aluminium du Canada.

- **Comité emplois de l'économie verte**

Coprésidents : Marie-Hélène Labrie, première vice-présidente, Affaires gouvernementales et communications d'Energem, et Philippe Bourke, directeur général du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec.

- **Comité leviers**

Coprésidents : Denis Leclerc, président et chef de la direction, Ecotech Québec, Marie-Claude Lemieux, directrice pour le Québec de WWF-Canada.

- **Comité innovations sociales**

Coprésidents : Stéphanie Trudeau, vice-Présidente développement durable, affaires publiques et gouvernementales, Gaz Métro et Karel Mayrand, directeur général pour le Québec, Fondation David Suzuki.



## Table des matières

SOMMAIRE .....	7
I- LA CONCURRENCE MONDIALE ET LA RÉVISION DES POLITIQUES PUBLIQUES, UN CONTEXTE OPPORTUN POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE D'ACHATS ÉCORESPONSABLES .....	13
II- LES APPELS D'OFFRES PUBLICS : UNE APPROCHE ET DES CRITÈRES À REVOIR .....	16
III- ACHATS ÉCORESPONSABLES : DES BÉNÉFICES IMPORTANTS POUR LE SECTEUR PRIVÉ .....	21
IV- LE DÉBUT D'UN CHANGEMENT ? .....	24
V- LES RECOMMANDATIONS DE SWITCH .....	29
RÉFÉRENCES .....	34



## SOMMAIRE

Le présent document constitue la contribution de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec, aux consultations publiques menées par la Commission du transport et de l'environnement de l'Assemblée nationale dans le cadre de la révision de la *Stratégie gouvernementale sur le développement durable*.

Plus spécifiquement, l'analyse et les recommandations de l'Alliance appuient et approfondissent la proposition de mettre en place des pratiques d'achats écoresponsables au sein des ministères et organismes du gouvernement. Le montant des acquisitions par le secteur public et parapublic québécois s'élevant annuellement à quelque 30 milliards de dollars, il importe en effet de mieux encadrer les processus d'appels d'offres publics afin d'obtenir des biens et des services qui renforcent les objectifs de l'État en matière de développement durable et qui constituent du même coup des choix raisonnés au plan économique.

L'Alliance note que les pratiques d'achats écoresponsables sont aujourd'hui de plus en plus répandues à travers le monde, notamment en Europe, un marché avec lequel le Canada vient de conclure un accord de libre-échange. On recense ainsi l'inclusion croissante de critères de performance économiques et environnementaux dans les appels d'offres publics, sous la forme notamment d'analyses du cycle de vie (ACV) et du coût total de possession (CTP), de même que de certifications environnementales.

L'Alliance a réuni plusieurs acteurs qui, sur le terrain, font déjà évoluer les pratiques d'achats de biens et de services en faveur de nouveaux critères de développement durable. Sur la base de nombreux exemples concrets – au Québec comme ailleurs – l'Alliance constate que l'intégration de considérations économiques et environnementales dans les achats publics entraînerait des réductions significatives de coûts, sous la forme d'économies d'énergie et/ou de ressources, et également de diminution d'externalités non désirées.

Les membres de l'Alliance constatent le retard pris par l'administration publique québécoise en matière d'achats écoresponsables. Ils notent de fait que le principe du plus bas soumissionnaire domine toujours largement l'adjudication des contrats publics au Québec, sans égard aux performances environnementales et économiques sur la durée de vie des biens et des services. D'autre part, ils se désolent de constater que perdurent dans les appels d'offres publics des exigences liées à l'utilisation de produits spécifiques ou encore à l'utilisation de technologies prédéterminées.

**L'Alliance propose un plan d'action gouvernemental pour permettre au gouvernement de mettre en place des politiques d'achats écoresponsables au sein des ministères et des organismes, un des principaux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020.**



Ce plan d'action reposerait sur **quatre principes**, à savoir :

1. Se donner des objectifs clairs ;
2. Renforcer les compétences en matière d'achats écoresponsables ;
3. Faire évoluer la conception et les processus d'appels d'offres ;
4. Assurer que les pratiques d'achats permettent le déploiement des technologies propres compétitives.

Ce **plan d'action** serait accompagné de la vingtaine de mesures suivantes :

### **P1 - Se donner des objectifs clairs**

**M1** - Se donner des **objectifs clairs** pour la mise en œuvre des achats écoresponsables, et les diffuser largement ;

**M2** - **Impliquer les acteurs privés et ministères gouvernementaux** pour la définition des objectifs et des cibles et assurer une mise en œuvre cohérente à tous les paliers de l'appareil gouvernemental, y compris au niveau municipal ;

**M3** - **Documenter et chiffrer les impacts et retombées socio-économiques des achats écoresponsables** afin de bien illustrer leur contribution au développement du Québec ;

**M4** - **Identifier les produits et services prioritaires en matière d'achats écoresponsables pour le Québec** en fonction du niveau de dépenses des ministères et organismes, des achats pour lesquels la prise en compte des coûts totaux de possession permettrait de réduire les dépenses, des groupes de marchandises qui présentent des enjeux environnementaux importants et de l'offre sur les marchés du Québec ;

**M5** - **Faire le point annuellement** sur la mise en œuvre des actions ;

### **P2 - Renforcer les compétences en matière d'achats écoresponsables**

**M6** - **Former et donner un appui**, en particulier aux acheteurs, mais aussi aux autres parties prenantes concernées (requérants, usagers, gestionnaires) des différents paliers gouvernementaux et associations professionnelles ;

**M7** - **Assurer l'adéquation et l'allocation des ressources d'accompagnement** nécessaires pour renforcer les capacités ;

**M8** - **Assurer l'utilisation des outils d'achats écoresponsables existants et renforcer les structures existantes** ;

**M9** - Favoriser **la mise en commun et le regroupement des procédures d'achats** dans une perspective d'économie circulaire ;





**M10** - Assurer que les systèmes informatiques de gestion des approvisionnements permettent **l'intégration des critères de performance liés aux achats écoresponsables** ;

**M11 - Former** les entreprises et les professionnels à l'arrivée des nouvelles exigences des accords commerciaux ;

**M12** - Mettre en place un **programme de reconnaissance des efforts** ;

### **P3 - Faire évoluer la conception et les processus d'appels d'offres**

**M13** - Remplacer les spécifications de produit ou service et la règle du plus bas soumissionnaire par **des spécifications de performance et une analyse des coûts totaux de possession (CTP)** dans la conception et le calcul des coûts liés à l'octroi d'un contrat public ;

**M14** - Mettre en application des outils tels que **la prime liée au dépassement des normes environnementales minimales et la marge préférentielle** dans le pointage des appels d'offres et ce, à tous les paliers de gouvernement ;

### **P4 - Assurer que les pratiques d'achats permettent le déploiement des technologies propres compétitives**

**M15** - Mettre en place des **quotas (%) réservés aux technologies propres** pour les nouveaux investissements des organismes publics ;

**M16** - Créer un **guichet unique** permettant un traitement uniformisé, par des professionnels compétents, des demandes de démonstration de technologies propres et de produits durables ;

**M17** - Créer des **bancs d'essai et des vitrines** pour les technologies propres et les produits durables dans les organismes publics, en facilitant l'obtention de certificats d'autorisation dans le temps ;

**M18** - Instaurer des **lieux d'échange (places de marché)** entre les utilisateurs potentiels de technologies propres et leurs développeurs ;

**M19 - Mettre en place des projets-pilotes**, pour certaines filières porteuses, chacun chapeauté par un comité de suivi.

Le présent document présente une analyse sommaire de l'intégration des pratiques d'achats écoresponsables au sein du gouvernement du Québec. Il illustre, par des cas concrets, les gains économiques et environnementaux que peut générer la mise en place, au Québec et ailleurs, de politiques d'achats écoresponsables. Il développe finalement les éléments que devrait contenir un plan d'action gouvernemental en matière d'achats écoresponsables.



## INTRODUCTION :

# Les achats écoresponsables, levier de développement économique

Au Québec, en 2009, la valeur des marchés publics représentait quelque **30 milliards de dollars** en achats et contrats d'approvisionnement divers des organismes publics et parapublics<sup>1</sup>. Le volume d'affaires actuel des grands joueurs du secteur privé est encore plus imposant : aéronautique (12,1 milliards \$), transports (10 milliards \$), ressources minières (29,3 milliards \$) et énergie électrique (12,2 milliards \$)<sup>2</sup>. De ces sommes, environ 70 % est consacré aux achats et approvisionnements assurant le fonctionnement des entreprises au Québec.

Les secteurs public et privé sont donc d'importants consommateurs de biens et services et à ce titre, représentent un formidable levier pour accélérer notre virage vers une économie verte et prospère, à un moment où l'économie mondiale se tourne vers des modes de consommation et de production plus efficaces et écologiquement responsables.

En plus d'accélérer le virage vers une économie sobre en carbone, de créer des emplois, de stimuler l'innovation et les exportations, **une stratégie publique d'achats écoresponsables**, mobilisant les acheteurs publics et privés, contribuerait à réduire les coûts d'approvisionnement et à assainir les finances publiques, au bénéfice de toute l'économie du Québec.

En effet, plusieurs acteurs privés et publics, tels que Gaz Métro, le Mouvement Desjardins, la Ville de Longueuil et la Société de transport de Montréal (STM), sont déjà mobilisés en matière d'achats écoresponsables et peuvent témoigner de **bénéfices concrets**.

Dans ce document, SWITCH et les membres du comité achats écoresponsables font état des bénéfices associés à la mise en place d'une stratégie d'achats écoresponsables, autant pour le secteur public que pour le secteur privé, en utilisant des cas concrets d'ici et d'ailleurs.

L'Alliance propose des **recommandations simples et efficaces**, basées sur l'expérience de joueurs déjà engagés sur le terrain et des outils existants, pour que le Québec intensifie la mise en œuvre d'une telle stratégie et se dote de cibles claires.

Alors que l'économie mondiale se tourne vers des modes de production plus écoresponsables, durables et efficaces, il est de plus en plus urgent pour nous de passer à l'action.

<sup>1</sup> DELOITTE (2013). « Outils d'activation des marchés publics – Phase 2 », *Rapport final réalisé pour le compte d'Écotech*, août 2013.

<sup>2</sup> STIQ (2014).



**Les achats responsables** concernent tant les entreprises que les organismes publics et parapublics. Ils visent à ce que de nouveaux critères économiques, environnementaux et sociaux s'ajoutent aux critères traditionnels d'achat que sont le coût, la disponibilité et la qualité des produits et services. L'objectif de tels critères est de réduire les impacts sur l'environnement et d'augmenter les bénéfices sociaux et économiques liés aux achats de produits et services, en prenant en compte toutes les étapes de leur cycle de vie. Le tout doit permettre de renforcer la durabilité économique des organisations, et celle de leurs parties prenantes<sup>3</sup>.

Il est à noter que le présent mémoire porte sur les dimensions économiques et environnementales des achats responsables.

---

<sup>3</sup> Tel que mentionné dans le projet de Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, les termes « acquisition responsable » et « approvisionnement responsable » sont également utilisés avec le même sens. Dans l'administration publique, il est recommandé d'utiliser le terme « acquisition écoresponsable » déjà intégré dans le vocabulaire des MO et dans les documents produits sur ce sujet.





I- **LA CONCURRENCE MONDIALE ET LA  
RÉVISION DES POLITIQUES PUBLIQUES,  
UN CONTEXTE OPPORTUN POUR LA  
MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE  
D'ACHATS RESPONSABLES**



## I- LA CONCURRENCE MONDIALE ET LA RÉVISION DES POLITIQUES PUBLIQUES, UN CONTEXTE OPPORTUN POUR LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE D'ACHATS ÉCORESPONSABLES

L'avènement de l'accord de libre-échange avec l'Europe nous oblige à repenser notre approche en matière de gestion des marchés publics. Les donneurs d'ordre des pays de l'Union européenne semblent détenir une forte longueur d'avance dans ce domaine et la plupart se sont dotés de plans d'achat durable<sup>4</sup>. Bon nombre d'entre eux visent qu'au moins 50 % des contrats publics incluent des critères environnementaux d'ici 2015. Ils s'assurent en parallèle que des mesures soient en place afin d'appuyer les efforts des entrepreneurs pour respecter ces nouvelles exigences.

Par exemple, depuis 2004, le Conseil et le Parlement européens ont adopté des directives encourageant le recours à des critères environnementaux dans les appels d'offres publics, notamment l'utilisation de **certifications environnementales** et de **contrats de performance sociaux et environnementaux**. En France, le « Label relations fournisseurs responsables » a été nouvellement lancé dans le domaine alimentaire. De même, la récente directive 2014/24/UE sur la passation des marchés publics « favorise l'utilisation stratégique des marchés publics au soutien d'objectifs sociétaux, notamment en accroissant la prise en compte des considérations environnementales et sociales comme critères d'attribution »<sup>5</sup>.

Les entreprises québécoises doivent ainsi être prêtes à être concurrentielles dans le contexte européen et à faire face à la concurrence des entreprises européennes sur le marché québécois.

Entretemps, de nombreux développements sont susceptibles de remettre en question nos pratiques de gestion des appels d'offres publics :

- L'arrivée d'un nouveau gouvernement qui entame des consultations pour réviser la *Stratégie de développement durable* ;
- La conclusion et la remise du rapport de la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction* (Commission Charbonneau);
- La tenue de la *Commission de révision permanente des programmes*.

---

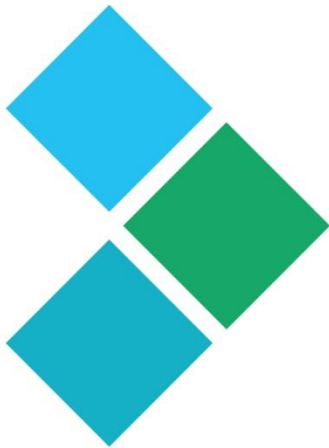
<sup>4</sup> Au Québec le terme « achats responsables » est utilisé dans le même sens que celui d'« achat durable » généralement utilisé au sein de l'Union européenne.

<sup>5</sup> PARLEMENT EUROPÉEN (2014). « Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE », février 2014, en ligne, [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_.2014.094.01.0065.01.FRA.](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.094.01.0065.01.FRA.), page consultée le 22 janvier 2015.



Le présent contexte exerce une forte pression en faveur de la mise en place de politiques et de directives susceptibles de favoriser les achats écoresponsables. Il constitue également une opportunité unique pour le gouvernement d'être l'initiateur d'un tel virage, et ainsi d'agir positivement en servant de catalyseur à l'amélioration de la performance de nos entreprises et de notre économie.





## II- LES APPELS D'OFFRES PUBLICS : UNE APPROCHE ET DES CRITÈRES À REVOIR





## II-LES APPELS D'OFFRES PUBLICS : UNE APPROCHE ET DES CRITÈRES À REVOIR

L'acquisition de biens et services par les différents ministères et organismes publics et parapublics québécois représentait en 2009 quelque **30 milliards de dollars**<sup>6</sup>.

Au Québec, ces achats passent par un processus normé d'octroi des contrats publics pouvant faire intervenir plusieurs critères. Cependant, un faible pourcentage des appels d'offres réalisés par les organismes publics et parapublics intègre pour le moment des considérations concernant les achats écoresponsables<sup>7</sup>. Actuellement, tant le **principe du plus bas soumissionnaire que des exigences liées à un contenu spécifique dominant le processus d'adjudication des contrats publics**. Pourtant, les critères de performance et les outils favorisant les achats écoresponsables présentent plusieurs avantages pour le secteur public.

Par exemple, l'utilisation de critères de performance ramène le choix d'un fournisseur à la performance attendue d'un bien ou service requis, ce qui, contrairement aux exigences liés à un contenu spécifique, permet aux soumissionnaires une plus grande **flexibilité et créativité** afin d'offrir le produit le plus performant et le moins dispendieux. Les critères de performance imposent également **l'obligation de résultat** aux fournisseurs de biens et services plutôt qu'au requérant qui aurait lui-même formulé des spécifications quant au design ou à la livraison d'un bien ou service<sup>8</sup>. Autrement dit, l'obligation de performance du produit revient à son fournisseur et non à son acheteur.

### Les appels d'offres axés sur les critères de performance : une solution payante pour les industries d'ici

Par habitude, les appels d'offres de passerelles pour piétons imposent l'acier comme matériel entrant dans leur fabrication. **L'Association de l'aluminium du Canada** a réussi à démontrer que des passerelles en aluminium peuvent rencontrer, voire excéder les spécifications, tout en ayant une durée de vie plus longue et un coût total de possession moindre. Depuis, des appels d'offres ont été remportés par un fournisseur utilisant l'aluminium pour une passerelle piétonne à Brossard.

<sup>6</sup> DELOITTE (2013). *Op. Cit.*

<sup>7</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). « Politique industrielle 2013-2017 », 2013, p.25.

<sup>8</sup> TEXAS COMPTROLLER OF PUBLIC ACCOUNTS (S.d). "SpecificationTypes", en ligne, <http://www.window.state.tx.us/procurement/pub/contractguide/SpecificationTypes.pdf>, page consultée le 22 décembre 2014.





Plusieurs outils favorisant les achats écoresponsables tels que le recours à l'analyse des **coûts totaux de possession (CTP)**<sup>9</sup>, à l'**Analyse du cycle de vie (ACV)**<sup>10</sup>, et aux **certifications environnementales**, de même que l'intégration de **critères de performance environnementale** dans les appels d'offres publics pourraient ainsi être davantage utilisés par l'État.

Actuellement, La *Loi sur les contrats des organismes publics* permet le recours à certains de ces outils, telle l'analyse du coût total de possession (CTP), **sans toutefois les rendre obligatoires**. Il en résulte que les appels d'offres publics tardent à prendre en compte les impacts économiques complets des produits, malgré la **réduction de dépenses** que cela pourrait engendrer (coûts du carbone, coûts de la responsabilité élargie des producteurs, coûts de gestion des matières résiduelles, coûts énergétiques, etc.)

De même, le *rapport quinquennal de mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* indique que 117 ministères et organismes ont posé des gestes d'acquisitions écoresponsables, dont l'achat de papiers et de cartons recyclés contenant des fibres post-consommation et de matériel informatique préférable du point de vue de l'environnement. On ne connaît pas cependant le pourcentage de contrats publics intégrant des critères liés à la performance environnementale des produits et services, les indicateurs retenus ne permettant pas de mesurer les progrès accomplis et de présenter des bilans précis et complets<sup>11</sup>.

#### Exemple de modification aux règles d'achat des organismes publics

L'actuel processus de décision portant sur l'achat d'un véhicule par un ministère ou un organisme se base sur le prix d'achat et le respect de critères de conception (ex : taille du véhicule, puissance, capacité de charge, type de carburant, etc.). Dans une logique d'approvisionnements écoresponsables, il conviendrait de baser la décision sur les coûts totaux de possession du véhicule qui incluent : le coût d'achat, les coûts présumés de carburant pour la durée de vie du véhicule, les coûts de maintenance et d'entretien, les coûts de disposition, etc. Également, la recherche d'une performance environnementale globale, qui pourrait par exemple être basée sur l'empreinte carbone totale du véhicule pendant sa durée de vie, pourrait permettre l'acquisition de véhicules aux

<sup>9</sup> L'analyse du coût total de possession (CTP) peut contribuer à la réduction des coûts des contrats publics, tout en améliorant la qualité de ceux-ci. De fait, l'analyse du CTP fournit une évaluation durable en tenant compte des coûts totaux du cycle de vie d'un projet lors de l'analyse de diverses solutions. Elle vise plus particulièrement à élargir la notion de prix dans le calcul des appels d'offres à divers coûts d'entretien, de suivi et autres frais afférents encourus durant la possession du produit jusqu'à sa disposition. Ainsi, certains biens et services faisant l'objet de commandes publiques s'avèrent beaucoup plus dispendieux tout au long de leur durée de vie que des alternatives pourtant initialement plus chères à l'achat.

<sup>10</sup> Il s'agit d'une méthode de calcul évaluant les ressources nécessaires et l'impact environnemental et économique dans la fabrication, l'utilisation et la disposition d'un produit ou d'un service. Cette analyse peut prendre en considération la consommation d'énergie, l'utilisation de matières premières et les rejets polluants associés à ce produit, procédé ou service sur la totalité de son cycle de vie. Tout comme l'analyse du CTP, il est probable que l'utilisation de calculs fondés sur l'ACV soit compatible avec les différents modes d'adjudication prévus par la réglementation québécoise.

<sup>11</sup> MDDELCC (2014). « Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 », 2014, en ligne, [http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/rapport\\_strat\\_gouv.pdf](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport_strat_gouv.pdf), page consultée le 22 janvier 2015.



caractéristiques innovantes (ex : véhicule hybride, véhicule au gaz naturel, véhicule fait de matériau plus léger, véhicule fabriqué dans une usine fonctionnant aux énergies propres, etc.). Cette façon de faire permet d'ouvrir le marché aux produits et services responsables et garantit des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux beaucoup plus importants que ceux générés par les processus d'achat traditionnels plus prescriptifs.

Selon un sondage réalisé en 2012, les **objectifs contradictoires entre les politiques de développement durable et la recherche du plus bas prix**, le **manque d'information** sur les produits et fournisseurs écoresponsables, le **manque d'outils**, ainsi que le **manque d'offre en produits et services** sont les principaux obstacles à la mise en œuvre des achats écoresponsables<sup>12</sup>.

Plusieurs exemples ici et ailleurs démontrent pourtant que l'adoption de pratiques d'achats écoresponsables permet au secteur public de diminuer ses dépenses à long terme, d'atteindre ses objectifs environnementaux et d'accroître la compétitivité des entreprises devant se démarquer dans une économie mondiale de plus en plus verte et intégrée.

#### Des exemples d'administrations publiques

- En optant pour des produits nettoyants écologiques, la **Société de transport de Montréal (STM)** a réalisé des économies annuelles récurrentes de plus de 20 % par rapport au dernier prix payé. Le quart (25 %) de ces économies est attribuable au contrôle de l'utilisation des produits et à la réduction des déchets.
- Une étude sur les gains environnementaux et financiers générés par les marchés publics écologiques des sept pays jugés les « plus verts » au sein de l'UE (**Autriche, Danemark, Finlande, Allemagne, Pays-Bas, Suède et le Royaume-Uni**), a été réalisée en 2009, pour huit groupes de produits et de services. Deux indicateurs ont été mesurés : l'impact financier et l'impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Cette étude portant sur les données de 2007-2008 démontre qu'au sein des sept pays étudiés, les marchés publics écologiques ont conduit à **des réductions moyennes de CO2 de 25 %** et à **des réductions de coûts sur le cycle de vie des produits de l'ordre de 1 %**<sup>13</sup>.
- Le *Conseil du comté de Stockholm* a introduit en 2010 des critères incluant la consommation énergétique, l'utilisation de plastique recyclé et l'absence de métaux lourds comme le mercure dans l'achat d'équipement informatique. Le contrat a été attribué notamment via une analyse du CTP, incluant le prix d'achat et les coûts énergétiques pour 3 ans d'utilisation. En plus des bienfaits environnementaux, il est estimé que le *Conseil*, **épargnera plusieurs centaines de milliers d'euros** dans les prochaines années en raison des gains énergétiques et de la réduction des coûts de remplacement du matériel<sup>14</sup>.

<sup>12</sup> ECPAR, *Baromètre de l'approvisionnement responsable*, édition du Québec, 2012.

<sup>13</sup> EN COLLABORATION, "Collection of statistical information on Green Public Procurement in the EU: Report on data collection results", *PwC Sustainability*, 2009.

<sup>14</sup> EUROPEAN COMMISSION (2012), *GPP : Green Public Procurement, A collection of good practices*, 2012.



- L'Hôpital de Thetford Mines a converti son système de chauffage au mazout en un système au gaz naturel (conversion de 940 215 m<sup>3</sup>), l'opération lui procurant des économies annuelles de 120 769 \$, tout en évitant des émissions de 849 tonnes de GES (CO<sub>2</sub> éq.)<sup>15</sup>.

**SWITCH et les membres du comité marchés publics et achats responsables sont convaincus que le Québec gagnerait à intégrer de façon plus systématique et intensive des critères économiques et environnementaux dans ses politiques d'achats publics**, particulièrement dans un contexte de pressions sur les finances publiques et dans le cadre de la révision de plusieurs programmes.

De même, la nécessité de préparer nos entreprises à des marchés internationaux hautement compétitifs exige que le Québec utilise ses marchés publics comme levier pour mettre de l'avant des produits et services issus des filières les plus prometteuses.

### **Le potentiel des technologies propres au Québec**

Les technologies propres englobent de nouveaux produits, services, technologies et processus qui sont **écologiquement efficaces** (en réduisant l'impact négatif sur l'environnement), **économiquement avantageux** (en offrant à leur utilisateur des performances supérieures à moindre coût) et **socialement responsables** (en contribuant à une meilleure qualité de vie par l'utilisation plus efficace des ressources). En ce sens, elles s'inscrivent dans une perspective de développement durable et en sont une des pierres angulaires<sup>16</sup>.

Avec plus de **1000 organisations, entreprises et regroupements de recherche œuvrant dans le secteur des technologies propres**, ainsi qu'une **expertise enviable** dans plusieurs filières, le Québec possède les atouts pour devenir un leader de ce domaine en effervescence<sup>17</sup>.

La mise en œuvre effective de la *politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*, en plus de servir de catalyseur au développement de la filière québécoise des technologies propres serait de nature à **réduire les coûts à moyen terme des approvisionnements publics** et à **faciliter l'atteinte des objectifs de plusieurs politiques environnementales** telles que le *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques*. Des opportunités existent notamment dans des filières telles que la gestion des déchets et des matières recyclables, la construction d'infrastructures (voie publique, aqueduc et égouts), et les transports (véhicules et appareils spécialisés, machinerie lourde et équipement industriel).

Les entreprises québécoises du secteur des technologies propres proposent une gamme de produits et services novateurs, mais bénéficieraient d'une **contribution supplémentaire des grands donneurs d'ordre publics et privés** qui pourraient agir à titre de premiers acheteurs, de vitrines technologiques et de bancs d'essai<sup>18</sup>.

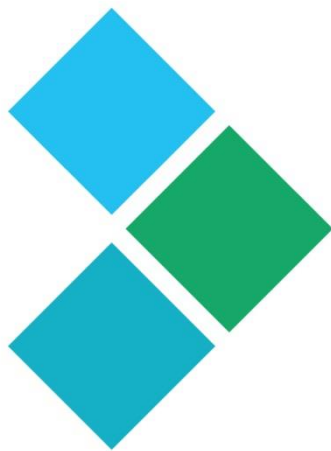
<sup>15</sup> GAZ MÉTRO (2013). « Le gaz naturel : un allié économique de choix », *Fiche d'information*, septembre 2013, en ligne, [http://www.corporatif.gazmetro.com/Data/Media/Fiche\\_Avantages\\_gaz\\_naturel\\_sept2013.pdf](http://www.corporatif.gazmetro.com/Data/Media/Fiche_Avantages_gaz_naturel_sept2013.pdf).

<sup>16</sup> ÉCOTECH QUÉBEC (S.d). "Technologies propres", en ligne, <http://www.ecotechquebec.com/technologies-propres/technologies-propres-1/>, page consultée le 22 décembre 2014.

<sup>17</sup> ÉCOTECH QUÉBEC (2014). « Vers un rôle accru des organismes publics pour accélérer la commercialisation des innovations vertes du Québec », *Sommaire d'une étude Deloitte réalisée pour le compte d'Écotech Québec*, août 2014.

<sup>18</sup> Loc. Cit.





### III- ACHATS RESPONSABLES : DES BÉNÉFICES IMPORTANTS POUR LE SECTEUR PRIVÉ





### III- ACHATS ÉCORESPONSABLES : DES BÉNÉFICES IMPORTANTS POUR LE SECTEUR PRIVÉ

L'inclusion de critères de responsabilité sociale et environnementale aux politiques d'achat est applicable au secteur privé autant que public. Une étude des HEC Paris réalisée auprès de 133 multinationales de 24 pays différents révèle que ce type de pratique **est jugé crucial ou important par 93 % des entreprises**<sup>19</sup>. De fait, les pratiques d'achats écoresponsables figureraient dorénavant au top 5 des objectifs des politiques d'achat des entreprises, aux côtés de la réduction des coûts, de la gestion des risques et du respect des normes et standards<sup>20</sup>. Au Québec, environ 30 % des entreprises ayant répondu à l'édition 2012 du baromètre de l'approvisionnement responsable développé par l'ECPAR (Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable) ont affirmé mettre en œuvre de telles pratiques<sup>21</sup>.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance, notamment une demande croissante des consommateurs pour ce type d'initiatives. De plus, les achats écoresponsables, plutôt que d'entraîner des coûts supplémentaires pour les organisations peuvent au contraire générer des bénéfices économiques pour les entreprises qui les mettent en œuvre, notamment :

- 1) **Une réduction de leurs coûts** (économies d'énergie, diminution des taxes environnementales et sociales);
- 2) **Une augmentation des revenus** (Revenus additionnels provenant de la plus-value associée à l'image de marque d'un produit ou d'une entreprise aux normes environnementales supérieures, recyclage de produits).

#### Des exemples du secteur privé

- L'entreprise britannique Sainsbury a réussi à réduire de 50 % sa consommation d'eau et a réalisé des économies de 2,4 milliards en travaillant avec ses fournisseurs à la recherche de solutions moins énergivores<sup>22</sup>.
- **Gaz Métro** a réduit ses coûts de distribution d'eau potable en passant à l'utilisation d'un service de distribution d'eau sans cruche, équipé d'un refroidisseur à filtres. Ce système offre à Gaz Métro des **économies de près de 20 000 \$ par année**, en plus de réduire considérablement la quantité de plastique utilisé. Le fournisseur est une PME québécoise. L'intégration de critères écoresponsables dans ses appels d'offres a également permis à Gaz Métro **de réduire de 16 000 \$ annuellement ses dépenses en recyclage de piles**. Grâce à une prise en charge complète par ses fournisseurs, les piles sont détournées des sites d'enfouissement, ce qui permet de conserver les

<sup>19</sup> EN COLLABORATION HEC Paris (2013). « Sustainable Procurement : Time to measure value creation! », *Whitepaper based on the 2013 – HEC / EcoVadis Sustainable Procurement Barometer, 6th edition*, 2013.

<sup>20</sup> *Loc. Cit.*

<sup>21</sup> ECPAR (2012). *Op Cit.*

<sup>22</sup> EN COLLABORATION HEC Paris (2013). *Op. Cit.*



ressources et d'accroître la durabilité environnementale.

- Le dernier rapport 2014 du *Carbon Disclosure Project* sur les chaînes d'approvisionnement de 64 grandes entreprises mondiales révèle que l'ensemble de leurs fournisseurs ayant investi dans la réduction des GES ont réalisé au total des **économies de 11,5 milliards de \$US** et ont permis d'éviter l'émission de 2,3 millions de tonnes de GES<sup>23</sup>.
- L'achat de viande saisonnière et régionale certifiée biologique et MSC a contribué à une hausse de 12 % du chiffre d'affaires de l'entreprise The Sustainable Table<sup>24</sup>.
- L'engagement de Kraft de s'approvisionner à 100 % à partir de café cultivé de manière durable pour toutes ses marques européennes aurait entraîné une forte croissance des revenus de certaines marques telles que Kenco au Royaume-Uni<sup>25</sup>.

L'inclusion de pratiques d'achats écoresponsables dans les politiques d'approvisionnement des entreprises apporte des bienfaits tant sur le plan de l'environnement que des finances et de l'image de marque de celles-ci. Au Québec, une plus grande adhésion du secteur privé à ce type de pratiques, dans la foulée d'initiatives initiées par le gouvernement pour les achats publics, permettrait non seulement l'accélération de notre virage vers une économie verte, mais également l'amélioration de la compétitivité de plusieurs de nos secteurs économiques. **Selon SWITCH, des opportunités existent plus particulièrement dans les domaines des matières résiduelles, du matériel de transport, des infrastructures, de l'énergie et de l'immobilier institutionnel.**

Le gouvernement québécois doit toutefois se doter d'un plan d'action cohérent en matière d'achats écoresponsables et faire preuve d'exemplarité afin d'impliquer davantage le secteur privé.

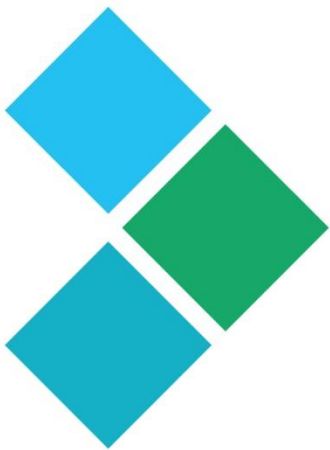
---

<sup>23</sup> CDP (2014). "Collaborative Action on Climate Risk : Supply Chain Report 2013–14", *The Carbon Disclosure Project*.

<sup>24</sup> EN COLLABORATION HEC Paris (2013). *Op. Cit.*

<sup>25</sup> *Loc. Cit.*





#### IV- LE DÉBUT D'UN CHANGEMENT ?





## IV- LE DÉBUT D'UN CHANGEMENT ?

Bien que le recours aux pratiques d'achats écoresponsables ne soit pas encore généralisé au Québec, plusieurs initiatives voient le jour tant dans le secteur public que privé afin de faciliter l'essor et l'arrimage de l'offre et la demande de biens et services plus responsables et performants.

À ce titre, et pour ce volet, SWITCH considère que le **projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020** déposé le 4 décembre 2014 à l'Assemblée nationale par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, est un pas dans la bonne direction. Une des 8 orientations de la Stratégie propose ainsi le renforcement de la gouvernance en matière de développement durable dans l'administration publique.

SWITCH note que la Stratégie invite les ministères et organismes publics à la mise en place de **pratiques d'acquisition écoresponsable**, notamment par la considération des **coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition des biens en fin de vie** utile dans la réalisation de leurs projets de construction, de rénovation ou d'aménagement de locaux.

De même, il est prévu que 50% des ministères et organismes publics intègrent d'ici 2020 des considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle (**marchés publics**) ou élaborent une politique d'acquisition écoresponsable. À cet effet, les ministères et organismes publics sont invités à considérer les **impacts environnementaux et sociaux** en adoptant une **approche de cycle de vie** lors de la définition de leurs besoins et à tenir compte, en plus du coût d'achat, des **coûts liés à l'installation, au fonctionnement, à la consommation énergétique, à l'entretien et à la disposition en fin de vie** utile des biens qu'ils souhaitent acquérir<sup>26</sup>.

SWITCH remarque que l'État québécois avait déjà tenté de favoriser les pratiques d'achats écoresponsables dans le passé, notamment en prévoyant une clause de conformité avec d'éventuelles spécifications liées à l'environnement et au développement durable dans les documents-types d'appel d'offres publics. De même, la *Politique industrielle 2013-2017 du gouvernement du Québec* prévoyait généraliser, à partir de 2014-2015, l'inclusion de critères environnementaux dans les appels d'offre publics et parapublics, et ainsi augmenter les achats de produits et de services écoresponsables<sup>27</sup>.

<sup>26</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014). [Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020](#), décembre 2014.

<sup>27</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). *Op. Cit.*





Cependant, force est de constater que le recours à de telles clauses et spécifications est demeuré à présent marginal. Sans **plan d'action** chiffré comprenant des mesures structurantes et facilitantes pour les organismes publics et parapublics, il est à craindre que la Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020 ne dépasse le stade des bonnes intentions.

### Un dialogue nécessaire

Selon l'entreprise canadienne **EnGlobe**, un appel d'offres fédéral en Ontario a récemment été annulé en raison de soumissions excédant les budgets. Cette annulation a forcé les acheteurs à **lancer un processus de consultation avec l'industrie**. Ce processus a permis d'identifier des solutions innovantes et a mené à un nouvel appel d'offres moins prescriptif et en mesure de respecter les budgets initiaux.

### La « preuve de concept » du Mouvement Desjardins, une vitrine pour l'innovation

Afin de faciliter l'accès aux solutions les plus intéressantes pour ses clients internes, le **Mouvement Desjardins** a mis en place une procédure permettant de **repérer et mettre à l'essai** les offres innovantes de ses fournisseurs :

- Lors d'appels de propositions, si une idée intéressante pour le client est repérée, une preuve de concept peut être demandée au fournisseur ;
- Dans le cas où un fournisseur présente un concept intéressant en dehors d'un appel de propositions, une présentation peut-être organisée avec le client et le fournisseur. Suite à l'évaluation sommaire du produit ou du service offert, une preuve de concept est demandée, celle-ci variant selon les groupes de produits/services concernés ;
- Dès lors, un comité s'organise et les secteurs suivants sont approchés sous la gouvernance d'un chargé de projet : finances, risques, TI, approvisionnement, gestion de changement. La preuve de concept varie selon les groupes de produit/services concernés ;

## 4.1-Du côté municipal aussi

Les initiatives visant les achats écoresponsables ne sauraient par ailleurs se limiter aux appels d'offres des ministères et organismes publics et parapublics œuvrant à l'échelle québécoise. Afin d'être cohérent, le virage vers une économie plus verte et plus performante doit mettre à profit l'ensemble des paliers décisionnels et surtout, user d'un maximum de leviers à travers la société. À ce titre, les municipalités québécoises, bien que disposant individuellement de ressources limitées, sont collectivement d'importantes donneuses d'ouvrage pouvant mettre en place des politiques d'achats écoresponsables ou se doter de vitrines technologiques.

Afin de remédier aux limites de capacité des services d'achat de petites et moyennes municipalités, des regroupements ou des mutualisations peuvent permettre d'atteindre une masse critique, permettant une meilleure gestion des connaissances et des compétences. C'est la voie qui a été choisie en Estrie alors



que les décideurs de la région ont décidé de regrouper leurs services d'achat. Cette initiative a notamment permis de faire émerger des technologies innovantes dans le secteur des matières résiduelles.

#### **La mutualisation au service des entreprises locales et de l'environnement**

**Sherbrooke OEM** met au point des systèmes de tri destinés aux centres de récupération qui permettent d'augmenter le taux de récupération des plastiques de 32,6 % à plus de 90 %, tout en haussant significativement la valeur marchande des matières récupérées. Les produits issus des centres de tri peuvent être valorisés 800 \$ à 1 500 \$ la tonne et revendus à l'industrie locale, alors qu'ils sont plutôt vendus 150 \$ à 175 \$ la tonne et exportés pour moitié en Asie actuellement.

L'entreprise n'arrivait pas à avoir l'attention des services d'achats des donneurs d'ouvrage qui persistaient à prescrire toujours les mêmes systèmes. La mutualisation a donné les moyens aux services des achats regroupés de rencontrer les fournisseurs innovants et Sherbrooke OEM a pu ainsi obtenir une vitrine technologique.

Dans le même esprit, la Ville de Québec a l'intention de mettre en place des vitrines technologiques qui permettront à des fournisseurs innovants et des technologies propres d'émerger.

#### **L'exemple de Longueuil**

La Ville de Longueuil a récemment défini des orientations à son **Plan stratégique de développement durable (PSDD)** adopté en 2013<sup>28</sup>. En lien avec ces orientations, la Ville s'est dotée d'une Politique d'approvisionnement responsables et d'une personne-ressource chargée de sa mise en œuvre<sup>29</sup>. Longueuil est également membre de l'*Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR)*.

En dépit de ces initiatives, plus d'efforts doivent être déployés par les ministères, municipalités et organismes publics et parapublics afin de revoir leurs politiques d'acquisition de biens et services de manière à favoriser les achats écoresponsables. De surcroît, le gouvernement du Québec doit se doter d'une **stratégie cohérente** et facilitante afin de favoriser le recours aux politiques d'achats écoresponsables de la part des secteurs publics et privés.

Si le dépôt du **projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020** constitue un pas dans la bonne direction, SWITCH estime néanmoins qu'il doit servir d'occasion pour se doter d'un **plan d'action** accompagné d'objectifs ambitieux et de mesures structurantes afin de favoriser le recours aux pratiques d'achats écoresponsables.

<sup>28</sup> VILLE DE LONGUEUIL (2013). « Plan stratégique de développement durable », en ligne, <http://www.longueuil.ca/fr/plan-developpement-durable>, page consultée le 22 décembre 2014.

<sup>29</sup> VILLE DE LONGUEUIL (2013). « Politique d'approvisionnement responsable », en ligne, <http://www.longueuil.ca/fr/publications/2013/politique-approvisionnement-responsable>, page consultée le 22 décembre 2014.



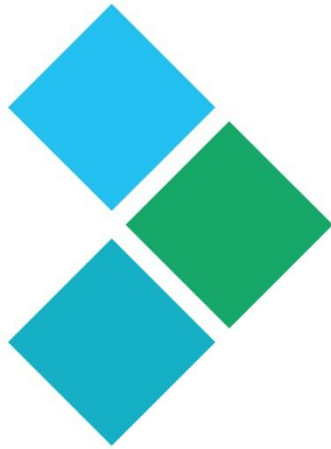
## **L'expertise et les outils existent**

L'Espace québécois de concertation sur les pratiques d'approvisionnement responsable (ECPAR) a été créé en 2008 afin d'éviter la duplication des efforts et accélérer le passage à l'action en matière d'achats responsables. Mobilisant de grands donneurs d'ordres publics et privés et leurs parties prenantes, l'ECPAR renforce les compétences, produit des outils, encourage la recherche et l'innovation et mesure les progrès accomplis. Des principes et lignes directrices d'approvisionnements responsables, le fruit d'une vigie quotidienne des tendances, la revue des meilleures pratiques et plusieurs des outils développés sont accessibles en ligne au grand public. Une première mesure de l'achat responsable a été réalisée en 2012 avec le *Baromètre de l'approvisionnement responsable – édition Québec 2012*.

Selon ce baromètre, le manque de connaissances et de sensibilisation aux achats responsables constitue un des principaux obstacles à leur mise en œuvre. Or, depuis 2008 des fiches d'achats responsables précisant les spécifications environnementales, sociales et économiques qui doivent être prises en compte lors de l'achat de 22 produits et services d'usage courant ont été développées par l'ECPAR. Un calculateur de coûts de propriété y est associé afin d'assurer que les décisions d'achat soient basées sur les coûts totaux de possession. Leur contenu, accessible via des webinaires mensuels à un coût accessible pour tous, est développé par des experts en analyse de cycle de vie, et validé par les centres de recherche et acteurs environnementaux, sociaux et gouvernementaux membres de l'ECPAR.

L'ECPAR prévoit également la création d'un indice de l'achat responsable administré au Québec de même qu'en Ontario en 2015.





## V- LES RECOMMANDATIONS DE SWITCH





## V- LES RECOMMANDATIONS DE SWITCH

Afin de favoriser les achats écoresponsables, tant les acheteurs publics que privés disposent d'un large éventail de pratiques modulables en fonction des contraintes et besoins. Ces pratiques permettent d'intégrer des considérations environnementales et économiques lors de la conception et de l'octroi des contrats publics et des achats des entreprises privées.

SWITCH et les membres du comité marchés publics et achats responsables proposent **un plan d'action s'articulant autour de quatre principes** qui doivent progressivement guider la stratégie d'achats écoresponsables à mettre en œuvre par le gouvernement du Québec et les grands secteurs de l'industrie :

1. **Se donner des objectifs clairs**
2. **Renforcer les compétences en matière d'achats écoresponsables**
3. **Faire évoluer la conception et les processus d'appels d'offres**
4. **Assurer que les pratiques d'achats permettent le déploiement de technologies propres compétitives**

Ces principes s'accompagnent d'une vingtaine **d'actions simples et efficaces**, basées sur l'expérience des joueurs et juridictions engagés sur le terrain et ayant une longueur d'avance en la matière.

### P1 - Se donner des objectifs clairs

Comme dans le dossier de la réduction des GES, le gouvernement du Québec pourrait se donner des objectifs clairs et largement affichés dans la mise en œuvre des achats écoresponsables. De tels objectifs servent de motivation et permettent d'évaluer la progression de ces pratiques dans le temps, de manière transparente. L'évaluation des retombées socio-économiques liées au déploiement des achats écoresponsables permettrait aussi de bien illustrer leur contribution au développement du Québec.

Tant la définition d'objectifs et que la mesure des retombées permettraient en outre de rallier l'ensemble des acteurs et ministères gouvernementaux, dont les politiques et décisions demeurent parfois contradictoires.

SWITCH appelle à une meilleure cohérence au sein de l'appareil gouvernemental pour assurer le succès de la mise en œuvre d'un virage vers les achats écoresponsables. Un tel virage viendrait notamment renforcer une nouvelle *Stratégie gouvernementale de développement durable*, et pourrait également contribuer au *Plan d'action sur les changements climatiques*.

**M1** - Se donner des **objectifs clairs** pour la mise en œuvre des achats écoresponsables, et les diffuser largement ;



**M2 - Impliquer les acteurs privés et les ministères gouvernementaux** dans la définition des objectifs et des cibles et assurer une mise en œuvre cohérente, à tous les paliers de l'appareil gouvernemental, y compris au niveau municipal ;

**M3 - Documenter et chiffrer les impacts et retombées socio-économiques des achats écoresponsables** afin de bien illustrer leur contribution au développement du Québec ;

**M4 - Identifier les produits et services prioritaires en matière d'achats écoresponsables pour le Québec** en fonction du niveau de dépenses des ministères et organismes, des achats pour lesquels la prise en compte des coûts totaux de possession permettrait de réduire les dépenses, des groupes de marchandises qui présentent des enjeux environnementaux importants et de l'offre sur les marchés du Québec ;

**M5 - Faire le point annuellement** sur la mise en œuvre des actions ;

## **P2 - Renforcer les compétences en matière d'achats écoresponsables**

Cette proposition vise deux objectifs complémentaires, soit **soutenir et préparer les entreprises québécoises** aux nouvelles exigences d'achats écoresponsables du marché (entre autres avec l'accroissement des échanges avec l'Europe) **et permettre aux organisations publiques et privées de pouvoir adopter les meilleures pratiques d'achats écoresponsables et d'en tirer des bénéfices concrets.**

Notamment, il est nécessaire de renforcer les structures existantes telles que l'ECPAR permettant d'optimiser et partager les efforts avec les acteurs économiques privés pour tout ce qui concerne la création d'outils opérationnels, la vigie sur l'offre écoresponsable et les technologies propres innovantes, ainsi que la diffusion et généralisation des bonnes pratiques mises en œuvre par les acteurs précurseurs.

À ce titre, le secteur public et le gouvernement ont un devoir d'exemplarité et de soutien afin que les pratiques d'achats écoresponsables percolent à l'ensemble de la société (acheteurs publics et privés, fournisseurs, développeurs).

Pour ce faire, SWITCH propose de :

**M6 - Former et donner un appui**, en particulier aux acheteurs, mais aussi aux autres parties prenantes concernées (requérants, usagers, gestionnaires) des différents paliers gouvernementaux et associations professionnelles;

**M7 - Assurer l'adéquation et l'allocation des ressources d'accompagnement** nécessaires pour renforcer les capacités ;

**M8 - Assurer l'utilisation des outils d'achats écoresponsables existants et renforcer les structures existantes ;**



**M9** - Favoriser **la mise en commun et le regroupement des procédures d'achats** dans une perspective d'économie circulaire ;

**M10** - Assurer que les systèmes informatiques de gestion des approvisionnements permettent **l'intégration des critères de performance liés aux achats écoresponsables** ;

**M11** - **Former** les entreprises et les professionnels à l'arrivée des nouvelles exigences des accords commerciaux ;

**M12** - Mettre en place un **programme de reconnaissance des efforts** ;

### **P3 - Faire évoluer la conception et les processus d'appels d'offres**

La conception des appels d'offres devrait laisser davantage de place à des approches allant au-delà de la règle du plus bas soumissionnaire, notamment le calcul du **Coût total de possession (CTP)** et de **l'Analyse du cycle de vie (ACV)**, l'inclusion de **clauses de performance économique et environnementale**, le recours à des **certifications environnementales** comme la norme ISO 14 000, ou à des **étiquettes environnementales** telles que les **déclarations environnementales de produits (DEP)**<sup>30</sup>. Ces approches s'inscrivent dans une logique visant à prendre en considération la « performance » globale des produits et services et non uniquement leur prix initial, leurs « attributs » ou des spécifications de conception.

L'utilisation de tels critères dans l'octroi des contrats publics est déjà répandue à l'international, notamment en Suède, en Norvège, au Portugal et en Allemagne, où les législations prévoient le recours à l'ACV dans les processus d'appel d'offres<sup>31</sup>. Au Québec, des travaux menés récemment par le *Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG)* ont révélé l'avantage concurrentiel dont bénéficient les produits québécois à ce chapitre. En effet, le recours aux critères de performance plutôt qu'aux spécifications de conception pourrait permettre de favoriser les produits et services québécois qui possèdent habituellement une plus faible empreinte carbone, en raison du contexte énergétique favorable au Québec (utilisation majoritaire d'hydro-électricité).

En outre, les **actions** suivantes permettraient de mettre en œuvre ces approches et d'en tirer des bénéfices rapidement :

**M13** - Remplacer les spécifications de produit ou service ainsi que la règle du plus bas soumissionnaire par **des spécifications de performance et une analyse des coûts totaux de possession (CTP)** dans la conception et le calcul des coûts liés à l'octroi d'un contrat public ;

---

<sup>30</sup> Celles-ci fournissent sur une base volontaire des données standardisées sur la nature d'un produit (efficacité énergétique, émissions polluantes etc.).

<sup>31</sup> ADELPHI (2011). "Strategic Use of Public Procurement in Europe", *Final Report to the European Commission* MARKET/2010/02/C, 2011.



**M14** - Mettre en application des outils tels que **la prime liée au dépassement des normes environnementales minimales** et **la marge préférentielle** dans le pointage des appels d'offres et ce, à tous les paliers de gouvernement ;

L'adoption de tels critères et méthodes d'évaluation ne contrevient à aucun des traités et ententes commerciaux en vigueur au Québec et au Canada et pourrait se faire en conformité avec la *Loi sur les contrats des organismes publics* et sur la base d'une analyse des secteurs d'achat les plus porteur.

#### **P4 - Assurer que les pratiques d'achats permettent le déploiement des technologies propres compétitives**

Tant au niveau public que privé, il y a une méconnaissance de l'offre de produits et services écoresponsables et de l'existence de solutions innovantes développées au Québec. Or, l'offre québécoise de produits et services écoresponsables, notamment dans le secteur des technologies propres, a besoin des donneurs d'ordre publics et privés afin de se structurer et développer sa compétitivité. La poursuite des Ateliers INNO + (place de marché développée par Écotech Québec), ainsi que la mise en place **d'INNO + spécifiques au secteur public** sont peut-être une partie de la solution à cet enjeu.

En s'inspirant des cas de l'Estrie et de la démarche mise en place par le Mouvement Desjardins évoqués plus tôt, SWITCH, estime que la possibilité de mener des consultations préliminaires avec les fournisseurs doit être considérée dans le processus d'achat. Ces consultations permettent une meilleure intégration des considérations sociales et environnementales à divers stades du processus d'achat.

En permettant aux acheteurs de se concentrer sur des critères allant au-delà du coût d'achat initial, notamment les critères environnementaux et sociaux, ainsi que le calcul du CTP et l'ACV, il est possible de promouvoir des solutions innovantes qui favorisent le déploiement des technologies propres. De même, l'utilisation des spécifications fonctionnelles ou basées sur la performance peut permettre plus de possibilités de propositions novatrices.

Les **actions** suivantes permettraient de faciliter le déploiement des technologies propres, avec un impact rapide :

**M15** - Mettre en place des **quotas (%) réservés aux technologies propres** pour les nouveaux investissements des organismes publics ;

**M16** - Créer un **guichet unique** permettant un traitement uniformisé, par des professionnels compétents, des demandes de démonstration de technologies propres et produits durables ;

**M17** - Créer des **bancs d'essai et de vitrines** pour les technologies propres et les produits durables dans les organismes publics, en facilitant l'obtention de certificats d'autorisation dans le temps ;



**M18** - Instaurer des **lieux d'échange (places de marché)** entre les utilisateurs potentiels de technologies propres et leurs développeurs ;

**M19** - **Mettre en place des projets-pilotes**, pour certaines filières porteuses, chacun chapeauté par un comité de suivi.



## RÉFÉRENCES

ADELPHI (2011). "Strategic Use of Public Procurement in Europe", *Final Report to the European Commission* MARKT/2010/02/C, 2011.

CDP (2014). "Collaborative Action on Climate Risk : Supply Chain Report 2013-14", *The Carbon Disclosure Project*.

DELOITTE (2013). « Outils d'activation des marchés publics – Phase 2 », *Rapport final réalisé pour*

ÉCOTECH QUÉBEC (S.d). "Technologies propres", en ligne, <http://www.ecotechquebec.com/technologies-propres/technologies-propres-1/>, page consultée le 22 décembre 2014.

ÉCOTECH QUÉBEC (2014). « Vers un rôle accru des organismes publics pour accélérer la commercialisation des innovations vertes du Québec », Sommaire d'une étude Deloitte réalisée pour le compte d'Écotech Québec, août 2014.

ECPAR, *Baromètre de l'approvisionnement responsable*, édition du Québec, 2012.

EN COLLABORATION (2009), "Collection of statistical information on Green Public Procurement in the EU: Report on data collection results", *PwC Sustainability*, 2009.

EN COLLABORATION HEC Paris (2013). « Sustainable Procurement: Time to measure value creation! », *Whitepaper based on the 2013 – HEC / EcoVadis Sustainable Procurement Barometer, 6th edition*, 2013.

EUROPEAN COMMISSION (2012), *GPP: Green Public Procurement, A collection of good practices*, 2012 .

GAZ MÉTRO (2013). « Le gaz naturel : un allié économique de choix », *Fiche d'information*, septembre 2013, en ligne, [http://www.corporatif.gazmetro.com/Data/Media/Fiche\\_Avantages\\_gaz\\_naturel\\_sept2013.pdf](http://www.corporatif.gazmetro.com/Data/Media/Fiche_Avantages_gaz_naturel_sept2013.pdf), page consultée le 22 janvier 2015.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). « Politique industrielle 2013-2017 », 2013.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2014). [Projet de Stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020](#), décembre 2014.

MDDELCC (2014). « Rapport quinquennal de mise en œuvre - Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 », 2014, en ligne, [http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/rapport\\_strat\\_](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/rapport_strat_)



gouv.pdf, page consultée le 22 janvier 2015.

PARLEMENT EUROPÉEN (2014). «Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE», février 2014, en ligne, [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L\\_.2014.094.01.0065.01.FRA](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.094.01.0065.01.FRA), page consultée le 22 janvier 2014.

TEXAS COMPTROLLER OF PUBLIC ACCOUNTS (S.d). "SpecificationTypes", en ligne, <http://www.window.state.tx.us/procurement/pub/contractguide/SpecificationTypes.pdf>, page consultée le 22 décembre 2014.

VILLE DE LONGUEUIL (2013). « Plan stratégique de développement durable », en ligne, <http://www.longueuil.ca/fr/plan-developpement-durable>, page consultée le 22 décembre 2014.

VILLE DE LONGUEUIL (2013). « Politique d'approvisionnement responsable », en ligne, <http://www.longueuil.ca/fr/publications/2013/politique-approvisionnement-responsable>, page consultée le 22 décembre 2014.

